



Rentrée de tous les élèves du 22 juin 2020

publié le 20/06/2020

Madame, Monsieur,

Afin de permettre le retour de tous les élèves le protocole sanitaire a été assoupli concernant des règles de distanciation physique. La distanciation ne s'applique pas dans les espaces extérieurs ni en EPS. Cependant, lorsque la distanciation de 1m latéralement en milieu clos n'est pas garantie le port du masque restera obligatoire pour les élèves en classe. Le masque sera également obligatoire lors des déplacements dans le bâtiment du collège.

Les mesures pour éviter le brassage des groupes et pour garantir l'hygiène des mains demeurent essentielles et sont maintenues. Les règles concernant les sens de circulation, les zones dans la cour, les salles attirées aux classes et le lavage des mains restent identiques (tous les lavabos seront disponibles, nouvelles bornes de gel hydro alcoolique pour les élèves, le gymnase sera toujours à disposition pour les 4° et 3° pour le lavage des mains si besoin).

Le nettoyage quotidien et la désinfection des locaux seront maintenus.

La demi pension est opérationnelle pour tous les élèves qui seront appelés par classe pour se rendre au réfectoire et éviter ainsi le brassage.

Le port du masque pour les élèves :

- ▶ La présentation du masque dès l'entrée du collège est obligatoire.
- ▶ Le port du masque est obligatoire également lors des déplacements, au réfectoire et dans certaine classe afin de pallier la difficulté de maintenir la distanciation de 1m latéralement.

Nous mettrons fin à l'alternance suite au potentiel retour de tous les élèves. Les emplois du temps seront suivis normalement dès le 22 juin 2020.

Vous pouvez être assuré que toutes les équipes sont à pied d'œuvre pour permettre le retour de vos enfants dans les meilleures conditions possibles.

Le Principal